



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2003/6
EUR/03/5040828/6
21 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement

**COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU PROGRAMME PANEUROPEEN SUR LES TRANSPORTS,
LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (PPE-TSE)**

Genève, 10 et 11 avril 2003

INTRODUCTION

1. La première session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (Comité directeur du PPE-TSE) a été convoquée comme l'avait recommandé la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé à sa deuxième session, tenue à Genève le 5 juillet 2002¹.
2. Ont participé à la session les représentants des 28 États membres ci-après: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis

¹ Compte rendu de la deuxième session de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (ECE/AC.21/2002/6-EUR/02/5040828/6). (Tous les documents et informations complémentaires peuvent être consultés sur le site Web du PPE-TSE à l'adresse <http://www.unece.org/the-pep>).

d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Le Centre régional pour l'environnement (CRE) pour l'Europe centrale et orientale et les organisations non gouvernementales ci-après y ont également participé: Alliance internationale de tourisme (AIT)/Fédération internationale de l'automobile (FIA) et Fédération routière internationale (FRI).

3. Dans l'après-midi du 9 avril 2003, à l'issue de la session, des consultations informelles ont été organisées pour les Nouveaux États indépendants (NEI) et les pays du Sud-Est de l'Europe afin d'examiner les préoccupations, attentes et contributions particulières de ces pays en ce qui concerne l'exécution des activités prévues au plan de travail du PPE-TSE qui étaient inscrites à l'ordre du jour du Comité directeur.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa première session tel qu'il figure dans le document ECE/AC.21/2003/1-EUR/03/5040828/1.

II. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

a) Élection d'un président et de deux vice-présidents

5. Conformément à la décision adoptée par la Réunion de haut niveau à sa deuxième session, chaque session du Comité directeur sera présidée par un représentant de l'un des trois secteurs (transports, environnement et santé), assisté par deux vice-présidents représentant les deux autres secteurs. La présidence sera assumée à tour de rôle par l'un des trois secteurs, sur la base d'un roulement annuel. Pour sa première session, le Comité directeur du PPE-TSE a élu M. Zaal LOMTADZE, Vice-Ministre géorgien de l'environnement, Président, et MM. Jaroslav VOLF, Directeur de l'Institut national de la santé publique de la République tchèque, et Risto SAARI, haut responsable au Ministère finlandais des transports et des communications, Coprésidents.

b) Élection des membres du Bureau

6. Conformément à la décision adoptée par la Réunion de haut niveau à sa deuxième session, le Comité directeur a constitué un Bureau qui se réunira deux fois par an pour préparer les réunions et donner suite aux décisions du Comité. Le Comité a élu 12 membres de son Bureau représentant les trois secteurs et les différentes parties de la région sur un pied d'égalité². Les représentants du secteur de la santé élus étaient les suivants: M^{me} Ursula Ulrich-Vötlin, Chef du Service santé et environnement de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse), M. François André, Conseiller-adjoint au Ministère des affaires sociales, de la santé et de l'environnement

² La délégation italienne a demandé que soit consigné le fait qu'elle n'avait pas été consultée au sujet du choix des membres du Bureau.

(Belgique), M. David Hohman, Conseiller international principal sur les questions de santé (États-Unis d'Amérique), et M. Jaroslav Volf, Directeur de l'Institut national de la santé publique (République tchèque). Le secteur des transports sera représenté par M. Vadim Donchenko, Directeur de recherche au Ministère des transports (Fédération de Russie), M. Bertjan Griffioen, Conseiller à la Division des affaires internationales du Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau (Pays-Bas), M. Risto Saari, haut responsable au Ministère des transports et des communications (Finlande), et M. Nigel Dotchin, Chef de division au Département des transports (Royaume-Uni). Les représentants du secteur de l'environnement au Bureau sont M. Robert Thaler, Chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit, du Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche), M. Xavier Delache, Directeur-adjoint au Ministère de l'écologie et du développement durable (France), M. Zaal Lomtadze, Vice-Ministre de l'environnement (Géorgie), et M^{me} Zsuzsanna Bibok, Chef du Département de la lutte intégrée contre la pollution du Ministère de l'environnement et de l'eau (Hongrie).

III. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITÉ DIRECTEUR

a) Règlement intérieur du Comité directeur

Documentation: ECE/AC.21/2003/1-EUR/03/5040828/1, annexe.

7. Le Comité directeur, dont le mandat avait été adopté par la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé à sa deuxième session, a adopté son règlement intérieur tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.

b) Organisation des travaux du Comité directeur

Documentation: Documents informels n^{os} 1 et 2 (2003).

8. Le secrétariat a informé le Comité directeur de la création d'un réseau de coordonnateurs pour le suivi du PPE-TSE chargés de veiller à la qualité de la communication entre le secrétariat et les États membres et de faciliter les contacts et la coordination entre les pays et les organisations pertinentes de la région [document informel n^o 2 (2003)].

9. Il a été par ailleurs fait brièvement rapport au Comité directeur sur les dons reçus pour l'exécution des activités relevant du PPE-TSE ainsi que sur les arrangements institutionnels et procédures administratives en vigueur dans les deux organisations pour assurer la réception des contributions financières. Le document informel n^o 1 (2003), qui indique les coordonnées bancaires de la CEE-ONU et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Euro) aux fins des transferts de fonds, a été distribué à la session.

10. Le secrétariat a remercié les États membres de leurs annonces de contributions, en soulignant que les pays et les organisations peuvent choisir d'autres moyens de soutenir l'exécution des activités prévues au plan de travail du PPE-TSE, selon ce qui leur paraît approprié, par exemple des contributions en nature telles que l'accueil de réunions ou d'ateliers d'équipes spéciales, la fourniture de consultants ou le détachement de personnel.

IV. EXÉCUTION DES ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LE PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE: PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2003-2005

11. Le Comité directeur a examiné le projet de programme de travail (2003-2005), et plus particulièrement quatre avant-projets qui avaient été soumis pour approbation [éléments IV a) à d)].

a) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé

Documentation: ECE/AC.21/2003/2-EUR/03/5040828/2.

12. À l'issue d'un débat sur la proposition de créer un mécanisme d'échange d'informations sur le Web, le Comité directeur a approuvé l'ensemble du projet de création d'un mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé (le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE) ainsi que ses caractéristiques théoriques et l'approche progressive de cette mise en place.

13. Le Comité directeur a décidé de créer une équipe spéciale qui serait chargée de donner des orientations sur les aspects techniques et politiques des travaux durant la phase de conception de ce mécanisme. Il a également adopté le mandat de cette équipe spéciale tel qu'il figure à l'annexe 2 du présent rapport. Les États membres et les organisations représentant les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé ont été invités à désigner des experts pour participer aux travaux de l'Équipe sur les questions de fond et les points techniques. Le secrétariat veillera à ce que les travaux de l'Équipe spéciale soient facilités.

14. Le Comité directeur a souligné l'importance de ce mécanisme pour la diffusion d'informations sur toutes les activités d'exécution menées dans le cadre du PPE-TSE.

b) Plans de transports urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement

Documentation: ECE/AC.21/2003/3-EUR/03/5040828/3.

15. Le Comité directeur a examiné un projet visant à intégrer la gestion des transports urbains dans les politiques de santé et de développement durable. Il a estimé que ce projet présentait un intérêt particulier pour les Nouveaux États indépendants (NEI) et les pays du Sud-Est de l'Europe, et a insisté sur la nécessité d'y faire participer les autorités locales.

16. Le Comité directeur s'est félicité de l'invitation, lancée par Chypre, d'organiser un atelier du 16 au 19 novembre 2003 afin de passer en revue et d'examiner, sur la base d'études de cas, les pratiques optimales et les enseignements tirés en matière d'urbanisme viable du point de vue de l'environnement et de la santé. Il a été demandé au secrétariat d'assurer le suivi de l'initiative chypriote et d'élaborer, en consultation avec le Bureau, le programme et le calendrier de l'atelier. Il lui a été demandé également de proposer un cadre commun de présentation des études de cas (portant, par exemple, sur l'étude de l'efficacité des interventions sur la santé).

17. Le Comité directeur a estimé que l'élaboration des principes directeurs qui étaient proposés en matière d'urbanisme viable du point de vue de l'environnement et de la santé devrait être

revue à sa deuxième session, compte tenu des résultats de l'atelier qui se tiendrait à Chypre en novembre 2003.

18. Le Comité directeur a pris note d'un projet qui avait été lancé peu auparavant en Suisse pour passer en revue les pratiques optimales, les principes directeurs et les politiques en matière de transports non motorisés. Il s'est félicité de la proposition de la Suisse d'envisager d'élargir le champ de ce travail à d'autres politiques et principes directeurs intéressant des transports urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement afin de fournir une documentation de référence à l'atelier de Chypre.

19. Quelques pays ont dit être prêts à contribuer à l'atelier par l'élaboration d'études de cas. D'autres ont été invités à étudier la possibilité d'apporter eux aussi une contribution sous la forme d'études de cas.

c) Impact des transports sur la santé et coûts de cet impact

Documentation: ECE/AC.21/2003/4-EUR/03/5040828/4.

20. Le Comité directeur s'est félicité d'un projet présenté par l'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse sur l'impact des transports sur la santé et les coûts de cet impact, a approuvé ce projet et a estimé que ce dernier devrait être dans la mesure du possible étendu à la totalité de la région paneuropéenne.

21. Le Comité directeur a pris note de l'existence d'études pertinentes réalisées dans différents pays et a invité les États membres à les verser au projet. Il a en outre encouragé les intéressés à s'associer activement au projet en participant aux ateliers, en prenant la tête d'activités sur des thèmes qui n'avaient pas encore été examinés (la sécurité routière, les changements climatiques et la pollution des eaux et des sols, par exemple), en faisant partie d'un groupe consultatif ou en désignant des experts nationaux.

22. Le Comité directeur a pris note de l'invitation à participer aux ateliers suivants, qui se tiendraient à Vienne (24 et 25 avril 2003) et en Suède (12 et 13 juin 2003).

d) Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi de l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports et de l'impact de ces politiques sur la santé et l'environnement

Documentation: ECE/AC.21/2003/5-EUR/03/5040828/5.

23. Le Comité directeur a examiné une proposition de projet sur l'établissement d'indicateurs pour suivre l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports et l'impact de ces politiques sur la santé et l'environnement. Il a relevé l'intérêt et l'importance de ce projet et l'a approuvé.

24. Le Comité directeur a décidé de constituer une équipe spéciale composée d'experts des organisations compétentes (AEE, CEE-ONU, OMS, PNUE, Conférence européenne des Ministres des transports et OCDE) ainsi que d'experts des États membres. Cette équipe donnerait des orientations quant au développement du projet, en faisant fond sur les travaux

en cours et en tenant compte des ressources disponibles. Les organisations pertinentes et les États membres ont été invités à désigner des experts qui prendraient part aux travaux de l'Équipe spéciale.

25. Le Comité est convenu d'exécuter ce projet par étapes et a proposé les orientations ci-après:

- Axer les travaux sur les aspects méthodologiques des indicateurs;
- Définir un ensemble limité d'indicateurs en utilisant autant que possible les données existantes;
- Étendre la portée géographique du projet à l'ensemble de la région paneuropéenne;
- Prévoir et élaborer de nouveaux indicateurs à mesure que le champ des connaissances s'élargit;
- Mettre en place un réseau de coordonnateurs techniques (en prenant comme modèle le réseau de correspondants de l'AEE, éventuellement étoffé).

e) Autres activités

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les délégations ont été invitées à présenter d'autres projets à mettre en œuvre dans le cadre du plan de travail du PPE-TSE.

27. On a souligné le fait que, bien qu'il faille concentrer le peu de ressources disponibles sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2003-2005 tel qu'il avait été adopté par le Comité directeur, les propositions concernant des activités supplémentaires devraient être étudiées de manière souple et pragmatique. Le Comité directeur est convenu qu'entre ses sessions annuelles des propositions de projet nouvelles pourraient être soumises au Bureau pour approbation.

28. Le Comité directeur a pris note, en s'en félicitant, des propositions de projet et expressions d'intérêt émanant des pays suivants:

- Pays-Bas: Amélioration du comportement des automobilistes par l'élargissement à l'Estonie, à la Lituanie et à la Pologne, dans un premier temps, du projet de formation à l'écoconduite qu'ils appliquaient en Lettonie;
- Fédération de Russie: Harmonisation des méthodes de mesure de l'impact des transports sur l'environnement et la santé, amélioration de la base juridique dans les pays afin de promouvoir des transports viables du point de vue de l'environnement, et perfectionnement du système de contrôle de la qualité des combustibles;
- Royaume-Uni: Participation du public à l'examen des incidences des transports sur l'environnement et la santé;
- Suisse et Autriche: Exécution de projets dans des zones sensibles.

29. Le Comité directeur a encouragé les États membres à étudier de nouveaux projets et à élargir le champ de ceux qui étaient mis en œuvre sur une échelle limitée.

V. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES PERTINENTES DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ

30. Il a été porté à la connaissance du Comité directeur que la prochaine session du Conseil des ministres de la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), prévue à Bruxelles les 23 et 24 avril 2003, devait examiner des options stratégiques en matière de politiques des transports viables du point de vue de l'environnement et prendre note des conclusions d'un séminaire intitulé «Comment agir sur les déterminants de la demande de transport». Le Conseil étudierait également des réformes des taxes et redevances applicables aux transports et envisagerait une procédure de surveillance de ces réformes conformément à des lignes directrices établies par la Conférence. Enfin, le Conseil devait adopter des résolutions sur l'évaluation et la prise de décisions en vue d'une politique intégrée des transports et de l'environnement et sur l'introduction de carburants sans soufre dans toute la région.

31. Le Comité directeur a pris également note des informations communiquées par l'OMS au sujet des préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé intitulée «L'avenir pour nos enfants», prévue à Budapest du 23 au 25 juin 2004, et de l'intérêt que présentait le PPE-TSE pour les thèmes et objectifs de cette conférence. Deux réunions intergouvernementales destinées à préparer la réunion ministérielle auront lieu en Suède les 26 et 27 juin et au Portugal les 27 et 28 novembre 2003.

VI. QUESTIONS DIVERSES

32. Le Comité directeur a décidé de tenir sa deuxième session à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 2004, à une date qui sera précisée ultérieurement.

33. Le Comité directeur a décidé en outre que son Bureau tiendrait une réunion à la fin du mois de septembre 2003 et une autre immédiatement après la deuxième session du Comité directeur, au printemps 2004.

Annexe 1

Règlement intérieur du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement³

adopté par le Comité directeur à sa première session, le 11 avril 2003

Sessions

Le Comité directeur tient une session annuelle qui est convoquée par les secrétariats de la CEE-ONU et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (ci-après dénommés «le secrétariat») après consultation du (de la) Président(e) et des deux Vice-Président(e)s du Comité directeur.

Les sessions du Comité directeur ont ordinairement lieu au siège de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le secrétariat en consultation avec le (la) Président(e) du Comité directeur et son Bureau.

Le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour.

Représentation

Les sessions du Comité directeur sont ouvertes aux représentants des États membres de la CEE-ONU et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, ainsi que des organisations représentant les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé.

Présidence et vice-présidence

Le Comité directeur élit un (une) président(e) et deux vice-président(e)s parmi les représentants. La présidence est assumée à tour de rôle par le secteur des transports, le secteur de l'environnement et le secteur de la santé, chacun des trois secteurs se voyant attribuer l'un des trois postes susmentionnés. Le (la) Président(e) conserve son mandat entre deux sessions et représente le Comité directeur et le Bureau.

³ Le mandat du Comité directeur du PPE-TSE a été adopté par la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé à sa deuxième session (5 juillet 2002).

Bureau

Le Comité directeur est assisté par un bureau tripartite composé de 9 à 15 membres élus par lui. Les membres du Bureau représentent les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, ainsi que les différentes parties de la région de la CEE-ONU et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, sur un pied d'égalité. Le Bureau est chargé de préparer les réunions du Comité directeur ainsi que d'assurer le suivi des décisions de ce dernier. Le Bureau se réunit deux fois par an.

Secrétariat

Le Comité directeur, son Bureau et tout organe créé en fonction des besoins par le Comité directeur disposent des services du secrétariat, complété par un personnel approprié venant des trois secteurs. Le secrétariat est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des réunions du Comité directeur, de son Bureau et des organes spéciaux créés en fonction des besoins par le Comité directeur.

En particulier, le secrétariat doit fournir des services consistant à:

- a) Coordonner l'ensemble de l'exécution du plan de travail et participer directement à l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement en consultation étroite avec le Comité directeur et son Bureau, et notamment:
 - Établir et maintenir des contacts avec les États membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres organisations;
 - Organiser les réunions;
 - Préparer les documents d'information;
 - Mettre en place les mécanismes de surveillance et d'établissement des rapports;
 - Rédiger les rapports/publications;
 - Planifier et créer des groupes de travail/équipes spéciales en fonction des besoins, et sélectionner les experts auxquels il sera fait appel;
 - Organiser les activités à réaliser par les groupes de travail/équipes spéciales et en assurer le suivi;
- b) Participer aux activités de diffusion qui seront organisées pour appliquer le Programme ainsi que dans le cadre d'autres instances intergouvernementales et de grandes réunions scientifiques;
- c) Participer aux activités de collecte de fonds et contribuer à celles-ci.

Langues

L'anglais, le français et le russe sont les langues de travail du Comité directeur et, dans la mesure du possible, de son Bureau. Le secrétariat ne fournit pas de services d'interprétation et n'assure pas la traduction des documents pour les groupes de travail, équipes spéciales et autres organes subsidiaires créés en fonction des besoins par le Comité directeur.

Rapports

Avant la clôture de chaque session, le Comité directeur examine et adopte les décisions prises lors de la session compte tenu des conclusions du (de la) Président(e) et d'un projet qu'élaborera le secrétariat. Après la session, un rapport comprenant les décisions qui ont été adoptées est établi par le secrétariat et communiqué aux participants à la session. Les observations des participants concernant le rapport sont prises en considération par le secrétariat en consultation avec le (la) Président(e).

Le Comité directeur présente un rapport annuel au Comité régional de l'Europe de l'OMS et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

Relations avec d'autres organisations

Le Comité directeur assure la liaison avec les organes subsidiaires principaux intéressés de la CEE-ONU, en particulier le Comité des transports intérieurs, le Comité des politiques de l'environnement et le Comité des établissements humains, avec les organes de l'OMS, en particulier le Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES), avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres qui œuvrent dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, ainsi qu'avec les institutions financières internationales; il les informe et coopère étroitement avec eux.

Amendements et suspensions d'application

Le Comité directeur peut modifier tout article du présent règlement intérieur ou en suspendre l'application, sous réserve que les modifications ou suspensions proposées ne visent pas à contourner les dispositions énoncées à ce sujet dans le mandat du Comité directeur défini par la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé à sa deuxième session (5 juillet 2002).

Autres dispositions

En l'absence d'autres dispositions du Règlement intérieur du Comité directeur, le Règlement intérieur de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et celui du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe s'appliquent, à moins que le Comité directeur n'en décide autrement.

Annexe 2

Mandat

de l'Équipe spéciale chargée de la conception du Mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (mai 2003-avril 2004)

L'Équipe spéciale du Mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement élaborera les caractéristiques théoriques du Mécanisme d'échange d'informations qu'il est prévu de créer dans le cadre du Programme paneuropéen en coopération étroite avec la CEE-ONU et le secrétariat de l'OMS/Euro, en tenant compte des données d'expérience et des compétences techniques disponibles sur la création et le fonctionnement de mécanismes d'échange d'informations fonctionnant sur le Web.

Plus particulièrement, l'Équipe spéciale élaborera des lignes directrices et des critères dans les domaines suivants:

A. Contenu du Mécanisme d'échange d'informations

I. Données et informations disponibles et accès à celles-ci

Points à examiner (liste non exhaustive):

Type, structure, quantité et qualité des informations à fournir (priorités et critères, courtage et/ou fourniture d'informations, etc.)

Échange de données sur les pratiques optimales et les enseignements tirés (tels que critères d'identification et de sélection des études de cas, projets pilotes, cadre unifié de présentation des informations, etc.)

Utilisation des informations à diffusion restreinte

Gestion de l'accès au Mécanisme

Qui fournit/publie les données, où et sous quelles conditions?

Politique linguistique (quelles informations faudra-t-il traduire dans les langues de travail de la CEE-ONU et de l'OMS/Euro? Sous quelle forme (documents entiers ou résumés)?

II. Groupes visés (utilisateurs des données et des informations)

Points à examiner (liste non exhaustive):

Mise en évidence des besoins (questionnaire à adresser à différents pays et groupes d'utilisateurs)

Définition des utilisateurs visés: pouvoirs publics (autorités centrales ou locales) et autorités non gouvernementales, milieux enseignants, secteur privé, etc.

B. Services à valeur ajoutée que fournira le Mécanisme

Points à examiner (liste non exhaustive):

Services (bilatéraux ou multilatéraux) de consultants

Formation et télé-apprentissage

Services interactifs (retour d'information) [réseaux de groupes d'utilisateurs (décideurs, scientifiques, etc.)]

Pool d'experts et services consultatifs

Services liés aux bases de données

Services analytiques (analyse des informations, établissement de résumés, etc.).

C. Besoins opérationnels et ressources nécessaires

Points à examiner (liste non exhaustive):

Prise en charge de l'appui politique et financier (utilisation éventuelle des ressources du budget ordinaire de l'ONU)

Économie de l'exploitation

Centralisation ou décentralisation de la gestion

Approche commerciale des services fournis (à étudier).

L'Équipe spéciale fera rapport à la prochaine réunion du Comité directeur ainsi qu'à son Bureau.

Dans la mesure du possible, les activités de l'Équipe spéciale se feront sur les voies de communication électroniques qui seront établies et organisées par le secrétariat le moment venu. L'Équipe spéciale pourra également se réunir, au besoin, immédiatement après les sessions du Bureau.

Les États membres de la CEE-ONU et de l'OMS/Euro et les organisations représentant les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé sont invités à désigner des experts qui participeront aux travaux de l'Équipe spéciale sur les points techniques et les questions de fond.
